

Les relations interethniques des Acadiens en Louisiane (1755-1877)

Jean-Baptiste Velut

Number 19, Spring 2005

L'Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005310ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005310ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Velut, J.-B. (2005). Les relations interethniques des Acadiens en Louisiane (1755-1877). *Francophonies d'Amérique*, (19), 55–79.
<https://doi.org/10.7202/1005310ar>

LES RELATIONS INTERETHNIQUES DES ACADIENS EN LOUISIANE (1755-1877)

Jean-Baptiste Velut
Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III

L'histoire du peuple cadien en Louisiane constitue un chapitre singulier de l'immigration francophone en Amérique du Nord. En dehors des circonstances dramatiques du Grand Dérangement – nom attribué à la déportation des Acadiens par les Anglais à partir de 1755¹ –, ce groupe ethnique a connu une évolution sociologique atypique qui lui a permis non seulement de maintenir, mais aussi de réinventer son identité au fil des décennies. L'adoption du mot *cajun*² par la transformation du mot *acadien*³ reflète le pragmatisme et la flexibilité des « petits habitants⁴ », qui ont su préserver leurs traditions en les adaptant à un environnement radicalement différent de leur patrie acadienne. Ce glissement lexical incarne plus précisément un ensemble de mutations culturelles engendrées par l'influence de multiples segments de la population louisianaise. Ainsi, selon les termes du spécialiste Carl A. Brasseaux, « la culture acadienne, tel un vieux bâtiment rénové, préserve sa force intérieure en dévoilant une nouvelle façade » (1987 : 149). Toutefois, les perpétuelles transformations de l'identité cadjine complexifient toute tentative de définition de la cadiennité (Gutierrez, 1992 : 16). Cette dernière ne se confine pas à une dimension ethnique. Elle devient, au lendemain de la guerre de Sécession, une notion socio-économique, un amalgame multiculturel qui englobe une variété de groupes ethniques unis par leur pauvreté⁵ (Brasseaux, 1992 : 105).

C'est dans le but de percer cette opacité que la présente étude se propose de décomposer les sources externes de la cadiennité, en analysant les rapports du peuple acadien avec les différents segments de la population louisianaise. Si les Acadiens ont fait l'objet de nombreux ouvrages et publications, un examen panoramique des relations interethniques du groupe francophone fait défaut. Cette analyse comparative se propose donc de présenter des éléments de recherche susceptibles de compléter le portrait continuellement changeant des Cadiens. Ce travail dépeint les différents types d'interaction des Acadiens avec les autres groupes nord-américains et décrit notamment leur faculté à élargir leur communauté « par le sang, l'alliance ou la porte de derrière » (Rushton, 1979 : 15; Brasseaux, 1998 : 30), selon le cas. *A contrario*, certains segments de la population louisianaise n'ont que des rapports limités avec les petits habitants. Toutefois, en dépit de la distance qu'ils maintiennent avec la population francophone, ils contribuent à forger l'identité cadjine en raison de la fonction qu'ils remplissent au sein du creuset mississippien. D'une manière générale, le présent travail évalue l'influence de chacune des ethnies louisianaises dans l'émergence d'une cadiennité au

XIX^e siècle. Il présente, de manière aucunement exhaustive, certaines manifestations de ce métissage culturel, notamment dans les sphères linguistique⁶, musicale ou culinaire. Le caractère synthétique de la présente étude comparative nuit parfois à l'appréhension de phénomènes sociologiques complexes⁷. D'autre part, toutes les conclusions qui peuvent être tirées de ces écrits doivent prendre en considération la pluralité du groupe acadien (Brasseaux, 1987 : 146, 187; 1992 : 146; Bradshaw, 1991). Les nuances culturelles régionales entre Acadiens de l'Ouest et de l'Est seront illustrées au fil de l'analyse.

La période considérée s'étend de 1764 à 1877, depuis les premières arrivées acadiennes en Louisiane jusqu'à la fin de la Reconstruction. La présente étude couvre donc les premiers stades de l'expérience coloniale dans la région mississippienne et les diverses réactions du groupe francophone envers les autorités successivement françaises (avant l'entrée en fonction de la relève hispanique en 1766), espagnoles et finalement américaines, à la suite de la cession de la Louisiane au gouvernement américain en 1803. Les lendemains de la guerre civile ont été inclus en raison des profonds changements sociologiques qu'ils impliquent pour la population acadienne. La Reconstruction influe considérablement sur la nature du creuset louisianais et entraîne des phénomènes interethniques nouveaux qui se prolongeront tout au long du XX^e siècle. En somme, la période *postbellum* immédiate est fondamentale dans la mesure où elle apparaît comme la conclusion de la période coloniale et préfigure les nouvelles tendances sociologiques qui façonneront la cadinnité au cours du siècle suivant.

Les caractéristiques socioculturelles de la communauté acadienne

Les relations entretenues par les Acadiens et les différentes populations louisianaises sont avant tout déterminées par les caractéristiques sociales et culturelles du groupe francophone. Une brève description des valeurs et des traditions des petits habitants apparaît donc primordiale pour une meilleure appréhension des phénomènes sociologiques en action. Les Acadiens forment, en effet, en raison de leur histoire tourmentée, une entité culturellement très singulière dans la société louisianaise.

La famille constitue un des piliers de la culture cadjine. La communauté acadienne se caractérise par un vaste réseau homogène de familles nombreuses (Brasseaux, 1992 : 106; Bankston et Henry, 1999 : 1322), au « pouvoir de procréation vertigineux » (Griole, 1986a : 65). Sa population passe ainsi de 500 membres en 1680 (en Nouvelle-Écosse), à 4 000 en 1804, pour atteindre finalement 30 000 personnes en 1860 (Lauvrière, 1922 : 24, 268). La cohésion des Acadiens est considérée unanimement comme le déterminant principal de la « survivance » de la population francophone (Brasseaux, 1992 : 106; 1987 : 145; Rushton, 1979 : 15). Cette dernière se caractérise par une endogamie prononcée, à la fois déterminante et résultante d'autres facteurs de la société acadienne. L'inclinaison des Acadiens à choisir leur conjoint au sein de la communauté immédiate, notamment parmi leurs cousins et cousines, est particulièrement marquée avant la guerre civile américaine (Rushton, 1979 : 15; Griole, 1986a : 34). Toutefois, ce processus d'endogamie se prolonge bien au-delà du XIX^e siècle. Une récente étude sociologique a révélé que ce phénomène constitue, aujourd'hui

encore, un trait marquant de la société cadienne en Louisiane, et ce, en dépit des réalités de l'intégration de la communauté francophone au sein de la société américaine (Bankston et Henry, 1999 : 1317-1338). Bien que le champ de la présente analyse se limite aux XVIII^e et XIX^e siècles, la perpétuation de l'endogamie cadienne illustre l'importance capitale de la famille parmi les Acadiens.

La cohésion de la communauté trouve ses origines dans les mécanismes sociaux développés dans le climat difficile de la période acadienne (Brasseaux, 1987 : 1). Les liens de la population francophone sont en outre resserrés par les espoirs de regroupements familiaux nés de la tragédie du Grand Dérangement. Cette homogénéité résulte par surcroît de l'insularité géographique du groupe acadien, issue de la « Seconde Expulsion » de la fin du XVIII^e siècle. Selon William Rushton, après s'être installés entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge, les Acadiens sont chassés de leurs terres par les riches exploitants créoles et anglo-américains, qui désirent développer l'industrie sucrière. Les francophones sont ainsi contraints de migrer vers l'intérieur sauvage de la Louisiane⁸ (1979 : 67, 89). Le manque de mobilité subséquent de la communauté acadienne renforce son insularité⁹ et assure la pérennité de sa culture. En effet, l'isolement des petits habitants réduit le contact des Acadiens avec les autres groupes ethniques louisianais et maintient le groupe francophone relativement hors d'atteinte des administrations espagnole et américaine¹⁰. En outre, l'insularité perpétue le phénomène d'endogamie (Bankston et Henry, 1999 : 1323-1329).

Ainsi, les exilés francophones développent une société autonome en marge du système politique, administratif et éducatif louisianais. La discipline sociale de la communauté francophone permet à cette dernière de se passer de l'interférence des autorités dans ses affaires internes (Brasseaux, 1987 : 145). Son confinement culturel est exacerbé par son illettrisme (Gutierrez, 1992 : 7). La réclusion cadjine assure la protection de l'intégrité linguistique du français cajun¹¹, mais hypothèque toute ascension sociale (Brasseaux, 1992 : 104). Ce dernier objectif n'apparaît que marginal, étant donné l'indépendance économique des Acadiens¹². L'autarcie des petits habitants est un facteur non négligeable de leur survie identitaire, en dépit de la pauvreté dominante de la communauté (Griolet, 1986a : 65, 100; Brasseaux, 1992 : 20; 1987 : 3-4). À ce titre, le groupe francophone jouit d'une forte cohésion socio-économique. Carl A. Brasseaux interprète le modèle égalitaire acadien comme une forme de rejet de la société de castes française. L'homogénéité socio-économique apparaît, tout comme l'insularité géographique, à la fois comme la source et le produit du phénomène d'endogamie acadienne (Brasseaux, 1987 : 3-5; Bankston et Henry, 1999 : 1322-1333).

Pourtant, aussi homogène qu'elle puisse être, la société *cajun* reste relativement fragmentée par des différences régionales. D'autre part, en dépit de l'isolement des Cadjins, un certain nombre de changements sociétaux en Louisiane entre 1830 et 1860 altèrent la cohésion socio-économique acadienne. Le développement de l'agriculture commerciale et l'accumulation de richesses et d'esclaves dans certaines exploitations francophones ébranlent les structures égalitaires du modèle acadien, qui passe d'une « société sans classe à une société hautement stratifiée » (Brasseaux, 1992 : 14). En effet,

une minorité d'Acadiens aspirent à une certaine promotion sociale et tentent de s'intégrer, avec plus ou moins de succès, au sein de l'aristocratie créole et, plus rarement, anglo-saxonne (Parenton, 1949 : 188-195, cité dans Griole, 1986a : 65; Gutierrez, 1992 : 7; Brasseaux, 1992 : 5-6).

Mais c'est surtout la guerre civile américaine qui bouleverse la société acadienne, et, plus précisément, accélère le processus de transformation culturelle et sociale déjà engagé (Brasseaux, 1992 : 75-89). Le conflit fratricide plonge la Louisiane dans la plus grande indigence, effaçant les différences économiques entre les Cadjins et les autres segments de la culture mississippienne. Cette nouvelle horizontalité de la société louisianaise est à l'origine d'un « processus de fusion ethnique d'après-guerre¹³ » (Bernard, 2003 : xx) qui, plus que n'importe quel facteur, forge l'identité cadienne (le devenir des Acadiens) en introduisant de nouveaux éléments au sein de la culture francophone (folklore, cuisine, musique, etc.). La période *postbellum* se caractérise en effet par un accroissement du nombre de mariages exogames chez les Cadjins. Un aspect sociologique primordial réside dans la fréquence supérieure de ce type d'union parmi les femmes cadiennes. Ces dernières jouent le rôle crucial de vecteur de la culture cajun, indépendamment de l'appartenance ethnique de leur mari (Brasseaux, 1992 : xiii, 106-109). La section suivante illustre ce phénomène en évoquant les mariages entre immigrés allemands et acadiens. Malgré l'équité apparente d'un ancien État sudiste accablé par le fardeau de la Reconstruction¹⁴, la société louisianaise conserve une hiérarchie sociale abrupte qui n'offre aux Cadiens qu'une cruelle alternative : renoncer à leur héritage culturel afin de mieux s'intégrer à l'aristocratie ou pérenniser leurs traditions dans la misère et l'illettrisme (Brasseaux, 1992 : 88, 101). Au lendemain de la guerre civile, la cohésion socio-économique des Acadiens semble, en définitive, réellement entamée.

Toutefois, ni le brassage ethnique ni la polarisation de la société louisianaise ne remettent réellement en question la singularité de l'identité acadienne aux XVIII^e et XIX^e siècles. Nonobstant le Grand Dérangement et la guerre civile, les exilés francophones ont su adapter leur mode de vie à un environnement radicalement distinct (Conrad, 1983 : 1-20; Allain, 1983 : 129-141). À cet égard, la famille fait figure de pierre angulaire de cette survivance. Elle constitue, selon la sociologue Sarah Brabant, « le rempart ultime de cette culture remarquablement résiliente¹⁵ » (cité dans Rushton, 1979 : 15). Le « pragmatisme acadien » (Brasseaux, 1987 : 132) a assuré la pérennité des valeurs et des traditions phares de la communauté, et réinventé la cadiennité en assimilant divers éléments culturels externes. Le présent travail consiste à analyser la nature des interactions entre les Cadjins et les différents segments de la population louisianaise ainsi que l'influence de ces derniers sur l'identité cadienne.

L'absorption des immigrations européennes minoritaires

Parmi les principaux groupes ethniques présents en Louisiane aux XVIII^e et XIX^e siècles, les populations germanophones¹⁶ figurent parmi les moins étudiés. Les premières « colonies » allemandes précèdent le Grand Dérangement de plusieurs décennies. Les années 1719 à 1721 voient l'arrivée de centaines d'immigrants

allemands¹⁷, pour la plupart pauvres et analphabètes, qui sont parfois des criminels déportés (Griole, 1986a : 19; Deiler, [c1969] 1970 : xi-xii). Ils s'installent le long du fleuve Mississippi, au nord de la Nouvelle-Orléans, dans une région qui adopte bientôt le nom de « Côte des Allemands »¹⁸. Cet afflux de population est renforcé par l'arrivée d'autres immigrants germanophones en 1774, et d'une manière plus générale, tout au long de l'histoire louisianaise (Deiler, [c1969], 1970 : 105; Griole, 1986a : 19, 34).

Les premières décennies de cohabitation germano-acadienne sont empreintes de solidarité. En 1768, Allemands et Acadiens s'unissent pour renverser le gouvernement espagnol d'Antonio de Ulloa¹⁹ (Brasseaux, 1987 : 26). Au-delà d'une simple harmonie ethnique, les relations franco-allemandes en Louisiane évoluent vers une symbiose, qui s'opère au détriment des Allemands. Ces derniers font l'objet d'une véritable assimilation culturelle et linguistique par les Acadiens, et ce, de deux manières : soit par osmose de contact avec l'élément francophone; soit, plus souvent, par mariage, les Allemands prenant pour épouse une femme acadienne (Breton, 1998 : 35; Rushton, 1979 : 10). L'acculturation du groupe germanophone se manifeste par la disparition de sa langue et par la francisation des noms allemands (Smith et Parenton, 1938 : 362). Très souvent, deux générations suffisent pour achever ce phénomène d'absorption propre à la culture acadienne (p. 361). La diligence de ce processus ainsi que la relative opacité des noms allemands francisés expliquent en partie le manque de travaux traitant de la Côte des Allemands en Louisiane.

En analysant la liste des passagers germaniques embarqués pour la Louisiane, Hanno Deiler a révélé, au tournant du XIX^e siècle, l'origine allemande d'une partie de la population cadienne (Smith et Parenton, 1938 : 362). Ses précieux travaux saisissent bien le phénomène d'acculturation en décrivant la francisation des patronymes allemands. Le nom « Traeger », par exemple, devient « Tregre ». De même, « Folse » remplace « Foltz » (Deiler, [c1969] 1970 : 87-94). D'autres glissements lexicaux transforment « Baden » en « de Bade » voire « Badeau » ou encore « Hoffmann » en « Ocmane » (p. 124-125). Ces mutations prennent parfois des formes beaucoup plus complexes. C'est le cas notamment de « Heidel », du prénom « Hans Jacob » qui acquiert le patronyme « Anscopp » (p. 118-119). Hanno Deiler montre qu'un seul nom peut donner lieu, au fil du temps, à de multiples transformations. Il recense non moins de 27 patronymes différents issus du tronc commun « Schneckschneider » (p. 126).

Si l'ouvrage de Deiler fait preuve d'une richesse incontestable du point de vue généalogique, il n'analyse que superficiellement les tenants et les aboutissants du processus d'acculturation. L'auteur explique ce phénomène par l'illettrisme des immigrants allemands : ces derniers étaient, pour la plupart, incapables d'épeler leur nom (p. 120). Deiler manque toutefois d'étudier le groupe acadien, dont les caractéristiques sont à l'origine même de ce processus d'assimilation. Roland Breton note que l'absorption de la population allemande s'opère essentiellement au moyen de mariages avec des femmes acadiennes (1998 : 35). Cette tendance apparaît logique si l'on admet, comme Carl A. Brasseaux, que celles-ci étaient en supériorité numérique par rapport à leurs homologues masculins (1992 : 43). Or les femmes représentent un

vecteur clé de la culture acadienne par l'intermédiaire de l'éducation des enfants. Les mères acadiennes élèvent ainsi leurs enfants en leur inculquant la religion catholique, la langue cajun et les mœurs de la communauté francophone (Breton, 1998 : 35). Outre le rôle central de la femme acadienne, l'influence du prêtre catholique sur ses paroissiens et l'attractivité de « l'hédonisme acadien » contribuent aussi à l'acculturation des immigrants germanophones²⁰ (Smith et Parenton, 1938 : 355).

La population allemande n'est pas le seul groupe ethnique victime du magnétisme de la population acadienne aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les mécanismes décrits ci-dessus agissent de manière identique dans l'assimilation de diverses minorités ethniques en Louisiane. C'est notamment le cas d'un certain nombre de soldats suisses employés à la Nouvelle-Orléans. À la fin de leur service, ils s'installent le long de la Côte des Allemands et sont, comme ces derniers, absorbés par la population acadienne après francisation de leurs patronymes (« Dubs » devient par exemple « Troups ») (Griole, 1986a : 19-34).

La capacité des francophones à intégrer des éléments étrangers s'illustre aussi au contact de populations ethniques numériquement plus restreintes comme les immigrants écossais. Avant le Grand Dérangement, l'Acadie recensait déjà des cas d'assimilation d'Écossais à la population francophone (p. 339). Ce phénomène se poursuit en Louisiane selon les mêmes modalités que l'acculturation allemande (« Melanson » et « Vincent » sont des exemples de patronymes écossais francisés), bien que son ampleur soit plus négligeable (Rushton, 1979 : 10; Smith et Parenton, 1938 : 363; Deiler, [c1969] 1970 : 116).

La population irlandaise, source constante d'immigration au XIX^e siècle, est également victime d'acculturation²¹. Ce processus s'observe aussi chez quelques pêcheurs hollandais²². Brasseaux résume le pouvoir d'assimilation de la culture cajine en ces termes : « Une fois absorbées dans la société acadienne par l'intermédiaire du mariage interculturel, les cultures rivales ne pouvaient survivre » (Brasseaux, 1992 : 43). Cette menace est particulièrement réelle pour les groupes ethniques de taille relativement restreinte. Toutefois, l'acculturation concerne aussi d'autres segments plus appréciables de la population louisianaise (Créoles, Anglo-Américains, etc.) (Deiler, [c1969] 1970 : 118), segments dont les interactions avec la population acadienne sont analysées dans les sections suivantes.

Les relations entre Créoles et Acadiens

L'analyse des relations entre les Acadiens et les principales populations louisianaises implique un discernement méticuleux des contours ethniques de chacun des groupes. À ce titre, les Créoles constituent un cas parmi les plus complexes. La confusion des étiquettes ethniques, corollaire des contingences de l'histoire louisianaise, mène irrémédiablement à une impasse sémantique (Deiler, [c1969] 1970 : 113). Loin de dissiper les doutes en proposant une définition unanime, une multitude de travaux savants ont tenté de dépeindre la perméabilité des frontières raciales et ont eux-mêmes perpétué, voire exacerbé, le flou du lexème *créole*. À l'origine, le terme, dérivé de l'espagnol *criollo* ou du portugais *crioulo*, signifiait indigène, c'est-à-dire né dans les

colonies. Dans le cas de la Louisiane, le sens a cependant évolué jusqu'à devenir « né en Amérique, mais de souche européenne ». Cette définition apparaît comme la plus commune parmi les spécialistes de l'histoire coloniale louisianaise (Henry et Bankston III, 1998 : 560-561; Hamel, 1984 : 15; Newmann-Holzschuh, 1988 : 75). Selon cette classification restrictive, le créolisme s'applique principalement aux enfants d'immigrants espagnols et français, voire allemands (Deiler, [c1969] 1970 : 112, 128). Néanmoins, le sens élargi du terme « créole » désigne non seulement les enfants de filiation européenne, mais également toute personne d'ascendance africaine partielle, voire africaine de culture française (Valdman, 1978 : 12-14). Cette définition fait ainsi référence à un imbroglio d'ethnies blanches, noires et métisses, qui fait de l'usage de ce lexème un exercice délicat. L'inclusion des Africains francophones au sein de cette définition est particulièrement controversée²³. Dans un souci de clarté méthodologique (il est parfois difficile de déterminer l'origine exacte des esclaves), le présent travail traitera ce dernier segment de la population louisianaise dans la section sur les relations entre Acadiens et Afro-Américains. Les rapports interethniques, qui y seront abordés, considèrent trois formes de créolisme : les colons français, l'immigration espagnole, et les Créoles de couleur.

Les Créoles français

Depuis les premières incursions coloniales au XVIII^e siècle jusqu'en 1763, à la fin de la guerre de Sept Ans, la Louisiane est une colonie française, ce qui implique un afflux de population relativement constant en provenance de la métropole²⁴. Les premiers arrivants en Louisiane sont principalement issus des classes populaires : avant 1720, un grand nombre de criminels, de prostituées et de miséreux sont déportés par la monarchie française pour assurer le peuplement de la colonie²⁵ (Deiler, [c1969] 1970 : 17-18). En outre, de nombreux Créoles sont des descendants de soldats français venus chercher fortune outre-mer. Comme leurs homologues espagnols à partir des années 1760, ces derniers gardent jalousement leurs privilèges en tant qu'aristocratie coloniale et méprisent la condition misérable des premiers Acadiens (Brasseaux, 1987 : 167-175; 1998 : 20). L'immigration francophone se poursuit au cours de la période espagnole. Après 1763, elle concerne davantage des réfugiés politiques fuyant la Révolution, l'Empire ou la Restauration. Le contingent le plus important s'installe à la Nouvelle-Orléans, à Saint Martinville et au bord du Mississippi en 1809, après avoir été chassé à deux reprises : par la révolte de Toussaint Louverture à Saint-Domingue, puis par les Cubains après l'occupation de l'Espagne par Napoléon²⁶ (Ficater, 1957 : 270; Griollet, 1986a : 43-46; Newmann-Holzschuh, 1988 : 55).

Bien que la France cède officiellement la Louisiane à l'Espagne en 1763, le premier gouverneur espagnol Antonio de Ulloa n'entre en fonction qu'en mars 1766. En 1765, les premiers immigrants acadiens sont donc accueillis par l'administration française, représentée par le gouverneur Philippe Aubry et le commissaire-ordonnateur Denis-Nicolas Foucault. Ces derniers font preuve de clémence envers les exilés francophones et se montrent relativement souples, voire laxistes, dans leur politique d'attribution des

titres de propriété. Les Acadiens jouissent d'une grande liberté et obtiennent le plus souvent les terres vacantes qu'ils réclament. Ils bénéficient en outre d'un soutien matériel non négligeable. En 1765, Foucault leur fournit un ensemble de denrées alimentaires, d'outils et de matériaux de construction d'une valeur de 15 500 livres. La cordialité des rapports entre les premiers Acadiens et l'administration française aura d'importantes répercussions sur les attentes des immigrants francophones envers la nouvelle élite espagnole (Brasseaux, 1987 : 73-77). Après la relève hispanique et l'arrivée massive de nouveaux exilés acadiens, l'intégrité ethnique des premiers colons louisianais est menacée. Les classes inférieures francophones sont rapidement exposées à la force d'absorption des petits habitants. L'acculturation des colons français s'opère selon les mêmes mécanismes que ceux qui agissent sur les Allemands ou les Écossais. La proximité linguistique des français créole et cadien facilite ce processus d'assimilation. La langue des premiers colons subit donc « une décréolisation graduelle », un effacement de ses différences lexicales et phonologiques avec le parler cadien, qui menace très vite sa propre survie (Newmann-Holzschuh, 1988 : 55-56). Ce phénomène s'accroît après la guerre de Sécession. Le terme *cajun* revêt une dimension socio-économique qui entraîne une véritable confusion des qualifications ethniques. Ainsi, ce vocable est utilisé avec condescendance pour désigner toute personne d'ascendance française, indépendamment de sa réelle affiliation ethnique. Les Créoles francophones pauvres sont donc identifiés comme Cadiens²⁷ (Brasseaux, 1992 : 104-109).

Quant à l'élite coloniale française, elle n'est pas réellement en mesure de s'intégrer à la population acadienne, jugée trop pauvre. Elle se fond donc à l'aristocratie espagnole dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et aux classes supérieures américaines à partir des années 1820, reniant une francophonie trop souvent associée à la paysannerie cadjine (Cable, 1885 : 29 cité dans Hornung, 1998 : 232). Les Créoles français semblent ainsi inéluctablement voués à disparaître. Selon Réginald Hamel, en 1846, 80 p. 100 du groupe francophone a déjà disparu (1984 : 36-40).

Les Créoles espagnols

Quand bien même elle ne bouleverse pas les structures sociales louisianaises, l'arrivée de l'administration espagnole à partir de 1766 crée une certaine rivalité avec les populations françaises (Hamel, 1984 : 15-16). Pour les Acadiens, dont la première vague d'immigration se prolonge jusqu'en 1769, le changement de gouvernement marque une rupture avec le laissez-faire des colons français. Le représentant de la Couronne espagnole Antonio de Ulloa s'avère beaucoup moins conciliant que son prédécesseur quant à l'attribution des titres de propriété aux nouveaux arrivants acadiens. Ces derniers cherchent à rejoindre leur famille et voient leurs espoirs échouer sur l'intransigeance de l'administration ibérique. Après des décennies sous l'oppression de l'administration coloniale anglaise en Nouvelle-Écosse, les Acadiens refusent de s'accommoder de l'administration créole. Leur ressentiment se concrétise rapidement par le renversement du gouverneur Ulloa en 1768 (Brasseaux, 1987 : 73). Les tensions franco-espagnoles sont attisées par le mépris de l'aristocratie espagnole pour les misérables Acadiens et,

d'une manière générale, pour tout ce qui n'est pas créole (Hamel, 1984 : 34-35). La religion constitue également un point de friction entre les deux ethnies, dans la mesure où les francophones rejettent l'orthodoxie espagnole (Brasseaux, 1987 : 154). Mais c'est plus généralement un certain nombre de valeurs qui opposent les deux populations de manière patente : alors que la culture créole s'oriente vers l'initiative et la réussite individuelles au moyen du commerce avec les Anglo-Saxons et les Amérindiens (Hamel, 1984 : 18), le communautarisme acadien est fondé sur l'indépendance économique grâce à la diversification de l'agriculture. En outre, des affaires de cœur entre hommes acadiens et femmes créoles sont source de conflits et ne font qu'exacerber l'animosité réciproque des deux segments de la population louisianaise. Ces tensions interethniques renforcent leur cohésion interne (voir notamment Hamel, 1984 : 34-48), et perdurent, selon Carl A. Brasseaux, jusqu'à l'exil des Acadiens vers d'autres prairies inoccupées (1987 : 167-175; 1998 : 20).

L'idée de « cultures en conflit » développée par Brasseaux reste cependant à nuancer. William Rushton présente les relations entre Créoles et Acadiens sous un jour beaucoup plus favorable. Selon lui, les élites françaises et espagnoles se réjouissent en un premier temps de l'arrivée d'immigrés hostiles aux Anglais et susceptibles de montrer du respect envers le régime de la Nouvelle-Orléans (Rushton, 1979 : 74-77). Toutefois, cette prédisposition cordiale se révèle superficielle pour deux raisons. D'une part, comme il a déjà été mentionné, les francophones ne sont pas enclins à se soumettre à une nouvelle autorité coloniale. D'autre part, l'instrumentalisation de l'anglophobie acadienne par l'administration créole se révèle être la source principale des discordes hispano-acadiennes. En effet, la « Seconde Expulsion » est en partie motivée par les objectifs de la politique espagnole de sécurité : l'administration coloniale utilise les implantations acadiennes comme remparts contre la menace britannique (Brasseaux, 1998 : 23). Par conséquent, les relations entre Créoles et Acadiens semblent bel et bien compromises dès les débuts du mandat espagnol.

D'où vient donc cette « tendance francophile » des autorités hispaniques dont Réginald Hamel fait mention?²⁸ (1984 : 25) Sans rejeter les tendances décrites par Brasseaux, disons qu'un certain nombre de faits permettent de nuancer l'ampleur de ces frictions interethniques. Tout d'abord, Bernardo de Gálvez semble se montrer plus tolérant que son prédécesseur Ulloa dans l'attribution des terres aux Acadiens²⁹. En contrepartie, en 1779, ces derniers³⁰ répondent à son appel et se joignent aux troupes espagnoles pour attaquer les Anglais à Baton Rouge (Conrad, [c1979] 1986 : 3). En somme, les années 1770 sont marquées par un certain relâchement des tensions entre Créoles et Acadiens. D'autre part, Brasseaux lui-même note que la seconde vague d'immigrants francophones de 1785-1786 est mieux accueillie par l'administration espagnole (octroi de terres, aides financières, etc.). De plus, la contrebande et le commerce de bétail, sources de revenus importantes pour les Acadiens, favorisent le dialogue entre les deux ethnies (Brasseaux, 1987 : 109, 132).

Bien que ces nuances méritent d'être évoquées, elles ne doivent pas occulter la « pauvreté chronique³² » des relations entre Créoles et Acadiens. Certes, une partie des

Cadjins, aspirant à une ascension sociale, s'évertue à s'intégrer parmi l'élite espagnole (Griole, 1986a : 65). Le mépris de l'aristocratie louisianaise pour les petits paysans francophones les contraint à renoncer à leur héritage culturel. L'élite créole constitue une source d'inspiration culturelle pour la bourgeoisie acadienne, qui adopte ses mœurs (ambitions politiques, habitudes de consommation : meubles, alcool, etc.). Les termes *acadien* et *cajun* souffrent en effet d'une forte connotation péjorative. Cette discrimination se confirme lors de la Reconstruction (période durant laquelle ces attributs revêtent une dimension socio-économique), donnant libre cours à la condescendance de l'élite créole (Brasseaux, 1992 : 9, 104). Toutefois, l'assimilation des Acadiens par les élites créoles reste un phénomène marginal. D'une manière générale, les contacts entre Créoles et Acadiens demeurent, au lendemain de la Seconde Expulsion, principalement limités. L'aristocratie louisianaise réside en effet à la Nouvelle-Orléans, tandis que les petits habitants s'installent dans l'intérieur des terres et le long du fleuve Mississippi. Leur interaction consisterait donc plutôt en une « juxtaposition » (Griole, 1986a : 31).

Non contente d'abhorrer les incursions des Acadiens dans le fief créole de la Nouvelle-Orléans, l'administration espagnole s'agace de la croissance exponentielle de la population francophone dans le reste de la colonie (Brasseaux, 1987 : 114; 1998 : 20). C'est ainsi qu'elle multiplie ses efforts pour encourager la colonisation de l'intérieur de la Louisiane, caressant l'espoir d'acculturer la population acadienne. En 1777, le gouvernement créole recrute 700 Canaris ou Islenos pour former un bataillon en Louisiane. La préférence est donnée aux hommes mariés. Cette opération doit permettre d'assurer non seulement la sécurité de la colonie espagnole, mais également son peuplement et surtout son « hispanisation » grâce à la migration des familles. Au total, 2 373 hommes, femmes et enfants s'ajoutent aux 300 Canaris déjà exilés en Louisiane depuis 1762³³. En 1778, l'administration créole installe ces nouveaux arrivants dans de nombreuses paroisses acadiennes, établissant des églises espagnoles. Elle espère ainsi pouvoir assimiler la population francophone. C'est dans cette optique qu'en 1779, le gouverneur Gálvez envoie un groupe de colons à New Iberia. Toutefois, là encore, la communauté acadienne démontre sa résilience. La population espagnole est, comme les populations allemandes et écossaises, absorbée par les Cadjins. L'acculturation des Islenos et autres colons hispaniques se manifeste par la disparition de la langue espagnole dans les paroisses francophones (Smith et Parenton, 1938 : 359-362; Conrad, 1983 : 115).

L'assimilation des classes populaires (par opposition à l'aristocratie) créoles s'intensifie au lendemain de la guerre civile. La nouvelle dimension socio-économique du terme *cajun* rend plus floue la distinction entre Créoles (français comme espagnols) et Cadiens³⁴ (Brasseaux, 1992 : 109-111; Henry et Bankston III, 1998 : 563). D'autre part, l'interaction accrue des classes populaires louisianaises au cours de la Reconstruction ajoute à cette confusion. Il est ainsi fréquent que des Créoles s'intègrent à des foyers acadiens pour travailler aux côtés des exploitants francophones. George Cable recense ce type de pratique dans 70 foyers dans la province de Lafourche (1885 : 57).

L'assimilation des populations espagnoles à la communauté cadienne se manifeste par l'intégration d'un certain nombre de lexèmes hispaniques dans la langue cadjine. Nombre de ces mots proviennent de termes indiens et sont dans un premier temps adaptés phonétiquement à l'espagnol avant d'être acquis par la langue cajun (et française) : maïs, cacao, caïman, tomates. À ces vocables s'ajoutent les lexèmes hispaniques comme *bronco* (sauvage) ou *calabozo* (prison), qui, une fois francisés, donnent naissance aux termes cadiens *bronque* et *calabousse*³⁵. Les emprunts linguistiques du parler cajun à l'espagnol demeurent malgré tout minoritaires. De plus, certains mots avaient déjà été assimilés par les Créoles francophones et ont été transmis aux Cadiens par leur intermédiaire, ce qui tend à nuancer l'influence de la langue ibérique sur les dialectes cadjins (Neumann-Holzschuh, 1998 : 63-64). En dehors des aspects linguistiques, la culture créole est aussi une source d'influence non négligeable dans le domaine culinaire. La cuisine cajun assimile notamment le jambalaya et le boudin créole³⁶ (Griole, 1986a : 353). La gastronomie illustre de manière probante l'opacité des frontières ethniques et culturelles³⁷. Il n'est pas inutile de rappeler les variations régionales de la culture et de la langue acadienne, qui reflètent toute la riche complexité de ces phénomènes culturels et le polymorphisme des relations entre Créoles espagnols et Acadiens. L'étude des rapports entre ces deux groupes révèle un grand nombre de nuances et de contradictions conditionnées par les subdivisions sociales de ces deux populations et par les événements historiques de la période considérée. Dans l'ensemble, cependant, de réelles tensions dominent les relations entre Créoles espagnols et Acadiens.

Les Créoles de couleur

Les Créoles de couleur, aussi appelés hommes de couleur libres, constituent une catégorie ethnique unique de l'histoire de la Louisiane. Soi-disant « ni Blancs, ni Noirs » (Mills, 1977 : xiii), ils sont « le résultat de la rencontre entre deux races des Amériques » (Amelinckx, 1998 : 19) : ils combinent ascendances européenne et africaine³⁸ (Dubois et Horvath, 2003 : 192; Foner, 1970 : 421-422 cité dans Henry et Bankston III, 1998 : 563). Culturellement latins, ils se distinguent des autres Afro-Américains par leur liberté, privilège dont aucun autre mulâtre ne peut se targuer dans les États du Sud au XIX^e siècle. Leur place dans la hiérarchie sociale louisianaise est définie par une classification complexe par degré de parenté blanche. Ainsi, un homme de couleur libre avec 7/8 de sang blanc et 1/8 de sang noir est considéré comme un « sang-mêlé » ; si ces mêmes ratios sont 3/4 et 1/4, il s'agit d'un quarteron ; s'ils sont égaux (1/2), c'est un mulâtre, etc. (Mills, 1977 : xiii-xiv). Bien que communément admise, cette distinction reste néanmoins difficile à appliquer. Dans les faits, la couleur détermine le statut des Afro-Européens. Pourtant, la distinction entre Créoles de couleur d'ascendance principalement africaine et la population esclave reste très délicate. En dépit de cette opacité ethnique, les Acadiens ont des relations sensiblement différentes avec les hommes de couleur libres et les Afro-Américains asservis. C'est pourquoi l'organisation en deux sections distinctes des relations entre Acadiens et Créoles d'une part, et entre Acadiens et esclaves d'autre part³⁹, quand bien même elle peut s'avérer discutable, semble

justifiée du point de vue méthodologique. Cette classification ne doit pas occulter les traits communs de l'influence culturelle africaine sur l'identité cadienne.

La plupart des Créoles de couleur appartiennent aux classes supérieures de la société louisianaise et sont fréquemment plus instruits que les Créoles blancs. Comme ces derniers, ils se montrent fiers de leur héritage espagnol ou français ainsi que de leur éducation et de leur richesse. Ils se considèrent supérieurs à la population noire (Mills, 1977 : xiii-xiv, 168, 193-195), et possèdent, à ce titre, leurs propres esclaves (Griole, 1986a : 72). En dépit de leur isolement racial, ils s'efforcent inlassablement de s'intégrer à l'élite créole et anglo-saxonne (Fabre, 1998 : 185; Logsdon, 1998 : 209-228; Griole, 1986a : 72). Pour cette raison, leurs contacts avec les Acadiens apparaissent relativement limités avant la Reconstruction. Toutefois, la guerre de Sécession bouleverse la hiérarchie sociale et raciale louisianaise. Le conflit national est loin de profiter aux gens de couleur libres. Après la guerre, ceux-ci sont ruinés et relégués au rang de Noirs émancipés. Leur « réussite singulière » semble donc, comme l'affirme Patrick Griole, « sans lendemain » (Griole, 1986a : 74; Mills, 1977 : 226; Logsdon et Cossé Bell, 1992 : 201-261), ce qui leur vaut le titre de « peuple oublié⁴⁰ ». Un certain nombre des gens de couleur libres émigrent vers le Canada ou la Martinique (Mills, 1977 : 229). Les autres rejoignent le reste de la population misérable louisianaise pour travailler dans les champs (Henry et Bankston III, 1998 : 563; Mills, 1977 : 244-246). Ce n'est donc que tardivement qu'ils sont confrontés à la population cadienne. Comme beaucoup de minorités ethniques, ils sont très vite victimes de la force d'absorption de la communauté acadienne, dans laquelle ils se fondent. Ils introduisent de nouveaux éléments culturels au sein du groupe francophone, comme en témoignent les développements symbiotiques entre musiques *zydeco* et cajun⁴¹. L'introduction de traditions africaines au sein de l'entité cadienne est évoquée dans une section ultérieure⁴².

En somme, les Cadiens parviennent à absorber la quasi-totalité des groupes francophones rivaux de la région (Griole, 1986a : 33; Brasseaux, 1987 : 145; Rushton, 1979 : 4-5), à savoir les classes inférieures des Créoles français et une partie des hommes de couleur libres. Les relations entre Acadiens et Espagnols se révèlent beaucoup plus conflictuelles et contrastées. Cette section révèle l'hétérogénéité du groupe créole et réaffirme la nécessité de subdiviser cette catégorie plurielle pour mieux cerner toutes les subtilités des rapports entre Créoles et Acadiens.

Les rapports entre populations indiennes et acadiennes

Bien avant le Grand Dérangement de 1755, le peuple acadien entre en contact avec le peuple autochtone d'Amérique du Nord. Son expérience coloniale en Nouvelle-Écosse se caractérise par des relations globalement saines avec les Amérindiens (Rushton, 1979 : 11). L'attitude cordiale des colons francophones est motivée par leur dépendance envers la population indigène. L'expérience précieuse des Micmacs⁴³ dans les rudes conditions climatiques de l'Acadie se révèle indispensable à la survie des immigrants européens. Grâce aux Autochtones, les Français apprennent à chasser, à récolter des fruits de mer et à connaître les variétés locales de fruits et de légumes. Ces échanges culturels s'opèrent à

double sens (Rushton, 1979 : 42) : sous l'influence acadienne, un certain nombre d'Indiens adaptent leurs croyances religieuses au catholicisme. De plus, aucun conflit territorial ne vient menacer l'harmonie entre les deux ethnies. Les Acadiens, dont les foyers se concentrent sur les rives (bassin des Mines, baie de Chignectou, rivière au Dauphin) laissent les Indiens libres de chasser à l'intérieur des terres⁴⁴. Les Micmacs constituent un pilier du commerce de fourrures mené par les francophones avec Boston. L'harmonie ethnique en Acadie est telle que les Anglais décrivent plus tard les autochtones comme « les alliés locaux des Français » (Brasseaux, 1987 : 13). Signe de cette entente cordiale, le métissage des populations acadienne et indienne est fréquent au XVII^e siècle. L'Église bénit un certain nombre d'unions entre Micmacs et immigrants francophones⁴⁵. Malgré cette aménité réciproque, l'interférence croissante des puissances coloniales en Amérique du Nord, et plus spécifiquement les conflits avec la Couronne anglaise, entraîne une dégradation progressive des rapports entre Acadiens et Indiens, dont le bilan en Nouvelle-Écosse, s'avère, au final, mitigé (Brasseaux, 1987 : 179-180). Cette expérience à demi-teinte semble prédestiner la nature des relations entre Amérindiens et Acadiens en Louisiane.

Le bilan des relations franco-indiennes en Louisiane avant l'arrivée des Acadiens reste relativement positif. De la même façon qu'en Nouvelle-Écosse, les colons français entretiennent, par l'intermédiaire du commerce et de la religion, des rapports très cordiaux avec les différents groupes indigènes⁴⁶ (Forêt, 1998 : 2-4) : Biloxis, Caddos, Chitimachas, Choctaws, Attakapas, Talapousas, Coushattas et Houmas⁴⁷. Ce terrain d'entente se prolonge après l'arrivée des Acadiens le long du fleuve Atchafalaya. Les exilés francophones développent rapidement des relations commerciales avec les Autochtones. Ils échangent de l'alcool contre des fourrures aux Attakapas et aux Chitimachas. Les Indiens vont parfois jusqu'à céder leurs terres afin d'honorer leurs obligations pécuniaires. À cet égard, l'expérience coloniale des Acadiens en Nouvelle-Écosse, joue un rôle important dans l'harmonie des relations franco-indiennes. Formés par plusieurs décennies d'échanges avec les Micmacs, les francophones instaurent rapidement un climat de confiance avec les tribus louisianaises. En outre, les territoires des Attakapas et des Chitimachas sont relativement éloignés du Mississippi et des conflits qui opposent d'autres tribus aux colons européens. En somme, l'héritage historique acadien, les intérêts économiques des Indiens et des francophones ainsi que la géographie ethnique louisianaise constituent autant de facteurs qui préservent un climat harmonieux dans les relations entre les deux populations. Toutefois, l'isolement des Chitimachas et la migration ultérieure des Attakapas finissent par réduire considérablement les contacts entre Indiens et Acadiens dans cette région. En 1803, année de l'acquisition de la Louisiane par les États-Unis, leurs contacts ont presque disparu (Brasseaux, 1987 : 185-187).

La cordialité relative des relations indo-acadiennes se manifeste également par le nombre d'unions entre francophones et autochtones, alliances que les Anglo-Saxons jugent socialement inacceptables (Griole, 1986a : 40, 353). En Louisiane comme en Acadie, les mariages interethniques ne sont pas exclus. La tribu des Houmas, au sang

particulièrement métissé, en est la preuve vivante. Le brassage des populations indiennes ne résulte cependant pas uniquement d'alliances formelles. Certains mulâtres s'intègrent à la communauté francophone par ce que William Rushton appelle « la porte de derrière ». Dans certains cas, les tribus indiennes refusent elles-mêmes les mariages interethniques. Certaines populations allogènes perçoivent en effet ce type d'union comme une corruption de l'identité tribale susceptible de légitimer les revendications territoriales de l'élément étranger (Tipping, 1988 : 69 cité dans Hornung, 1998 : 235).

D'autre part, l'harmonie des relations entre Acadiens et Indiens le long du fleuve Atchafalaya ne s'applique pas à l'ensemble du territoire louisianais. Les communautés francophones situées dans l'est de la colonie sont confrontées à un climat beaucoup plus hostile. Dans cette région, les rapports entre Indiens et Acadiens souffrent des rivalités européennes. De même que l'administration espagnole instrumentalise l'immigration acadienne contre les Anglais, les puissances coloniales s'efforcent, d'une manière générale, de sceller des alliances avec les tribus indigènes pour servir leurs intérêts géostratégiques. Ces événements fomentent un véritable climat de suspicion et de tensions territoriales entre francophones et Autochtones. Contrairement à leurs cousins de l'Atchafalaya, les Cadjins de l'Est craignent les Talapousas et les Houmas. En vue d'obtenir de l'alcool auprès des Anglais, ces derniers volent du bétail aux Acadiens. Ces mauvaises relations se prolongent jusqu'en 1788, date à laquelle les Houmas fuient la région frappée par une épidémie de variole. Des incidents similaires ternissent les relations entre les exilés francophones et les Choctaws et mettent quasiment fin au contact entre Acadiens et Indiens en Louisiane (Brasseaux, 1987 : 180-185).

Dans l'ensemble, les relations entre ces deux groupes de 1765 à 1877 varient selon la région considérée et restent tributaires des migrations territoriales des tribus indiennes. En dépit de disparités régionales, l'influence indienne sur la culture cadjine demeure importante, et ce, dans une multitude de domaines. L'apport fondamental de l'expertise indigène dans le développement de l'agriculture, de la pêche et de la chasse acadiennes a été précédemment évoqué. En outre, l'architecture des petits habitants s'inspire des techniques de construction indiennes, notamment par l'utilisation d'un mélange d'argile et de boue pour l'isolation des murs (Rushton, 1979 : 113; Brasseaux, 1987 : 139-143). L'héritage allogène de la culture cadienne se manifeste également par l'adoption de traditions médicinales amérindiennes, notamment des remèdes contre la variole (Griole, 1986a : 112; Brasseaux, 1987 : 185). Enfin, la langue cadjine constitue un autre reflet de l'influence des Choctaws et autres tribus sur la culture francophone. Le lexème *bayou* (de *bay-uk*) figure parmi les termes cajuns d'origine indienne les plus courants. À cela s'ajoutent, entre autres, les mots *chaoui* (raton laveur), et *pichouette* (petite fille) (Read, 1963 : 79; Rushton : 1979 : 113, 293). La majorité des indianismes proviennent de la langue choctaw⁴⁸ et s'appliquent à la flore ou à la faune louisianaise. Si leur place dans le parler cajun reste marginale, l'influence indienne sur l'ensemble de la culture cadienne n'en reste pas moins considérable (Neumann-Holzschuh, 1998 : 61-64; Griole, 1986a : 76). Toutefois, à l'image des relations indo-acadiennes en Louisiane, les traditions cadjines empruntées aux allogènes varient selon les régions (Brasseaux, 1987 : 187).

Les Acadiens et les Afro-Américains

Après leur arrivée en Louisiane, les Acadiens sont pour la première fois confrontés au système esclavagiste. Leur attitude envers « l'institution particulière⁴⁹ » déterminera leurs relations avec la population afro-américaine. En 1724, l'adoption du Code noir par l'administration française officialise l'esclavage en Louisiane. Cet ensemble de lois régit les relations entre les esclaves et leurs maîtres et marque l'expansion du système économique sudiste jusqu'aux confins de la frontière (Bernard, 2003 : 57; Amelinckx, 1998 : 20). Le climat racial louisianais se distingue toutefois des autres États esclavagistes. Le nombre d'Afro-Américains en Louisiane reste en effet relativement réduit pendant la première moitié du XVIII^e siècle, ne dépassant pas les chiffres de la population blanche. En outre, le statut particulier des hommes de couleur libres témoigne d'un certain degré de tolérance raciale au sein de l'ancienne colonie française. Abstraction faite de ces nuances, la Louisiane s'accommode aisément du système esclavagiste, comme le montre l'accroissement rapide de la population esclave jusqu'à la guerre civile. Cette évolution est largement déterminée par le développement de l'industrie sucrière et les besoins de main-d'œuvre (Bernard, 2003 : 53; Rushton, 1979 : 82). À partir de 1810, un contingent important d'esclaves sénégalais et congolais, après avoir transité par Saint-Domingue et Cuba, s'installe dans les Attakapas, où résident beaucoup d'Acadiens (Neumann-Holzschuh, 1998 : 62; Griolet, 1986a : 112).

Quelle position la population acadienne adopte-t-elle envers le système esclavagiste? Il a déjà été noté que la bourgeoisie francophone aspire à se fondre dans l'aristocratie créole (notamment espagnole). C'est donc par mimétisme que l'élite acadienne acquiert des esclaves et adhère à un ensemble de valeurs matérialistes étrangères au reste de la communauté paysanne. Le capitalisme acadien émerge dans les années 1770 et atteint une certaine maturité autour de 1810. Le segment plus pauvre de la population francophone, en raison d'une longue tradition agricole autonome, refuse de travailler dans les plantations créoles ou anglo-saxonnes, sans pour autant condamner le système esclavagiste. Avant la fin du XVIII^e siècle, les Acadiens rejettent les notions de supériorité raciale, culturelle ou sociale, et ce, en dépit de leurs frictions occasionnelles avec les tribus indiennes et de leur animosité à l'égard des autorités espagnoles. Dans les années 1770, contrairement aux classes supérieures, la plupart des petits habitants n'éprouvent aucune condescendance pour les populations noires et métissées (Brasseaux, 1987 : 197). Partageant les mêmes croyances religieuses, les Acadiens et une partie de la population afro-américaine participent même communément aux offices religieux catholiques (p. 135).

Pourtant, en l'espace d'une vingtaine d'années, la société hiérarchisée louisianaise entraîne de profondes mutations socioculturelles au sein de la communauté francophone (Brasseaux, 1992 : 3-7; 1987 : 190-193). Ainsi, entre 1790 et 1810, la grande majorité des Acadiens acquiert de un à trois esclaves par famille. Leur adhésion au système esclavagiste conditionne leurs rapports avec les Afro-Américains jusqu'à la guerre civile. Une fois encore, ce phénomène varie selon les régions (Rushton, 1979 : 82; Brasseaux, 1987 : 135; 1992 : 10).

Mais cette nouvelle expérience raciale connaît, dès ses débuts, un revers notable. L'année 1785 est marquée par une insurrection des esclaves qui recompose les relations afro-acadiennes. À la suite de cet incident, les Acadiens perçoivent la population afro-américaine comme une véritable menace pour la sécurité de leur communauté et adoptent une attitude plus répressive à l'égard de leur nouvelle main-d'œuvre. En outre, les agressions sexuelles des propriétaires francophones sur leurs esclaves se multiplient. La période *antebellum* voit ainsi augmenter la population métisse d'ascendance acadienne⁵⁰ (Brasseaux, 1987 : 193-195), et ce, quand bien même le Code noir prohibe toute relation ou union entre les populations blanche et noire (Deiler, [c1969] 1970 : 114). Cette interdiction n'est pas toujours appliquée au sein de la société coloniale louisianaise. Le développement de la population mulâtre, en dehors de l'immigration des gens de couleur libres, résulte en partie de l'indiscipline acadienne (Amelincks, 1998 : 20). À ce titre, la frontière ethnique entre Créoles de couleur théoriquement libres mais de parenté principalement africaine (dont la peau est très sombre), d'une part, et esclaves francophones, d'autre part, est parfois très subtile. Si ces derniers sont fréquemment définis par le terme « créoles noirs », il serait contradictoire de ne pas inclure cette population dans les relations entre Acadiens et Afro-Américains.

La distinction ethnologique établie au sujet des « créoles noirs » trouve son origine dans les similitudes culturelles que ceux-ci partagent avec la communauté acadienne. Outre la francophonie, les deux populations attachent communément beaucoup d'importance au catholicisme, à la famille et au travail (Dubois et Horvath, 2003 : 192-194; Rushton, 1979 : 8-9). Ces affinités n'excluent cependant pas l'existence de violentes querelles conditionnées par le climat ségrégationniste louisianais (Brasseaux, Fontenot et Oubre, 1992 : 68). Mais elles sont source d'une interaction exceptionnelle entre les deux groupes ethniques, illustrée par l'assimilation de nombreux éléments africains au sein de la culture cadienne. Ces échanges interculturels ne sont pourtant pas l'apanage des esclaves francophones et semblent, de surcroît, s'accroître au cours de la Reconstruction. Contrairement à l'idée de « fusion ethnique d'après-guerre » évoquée précédemment, Sylvie Dubois et Barbara M. Horvath estiment que les Cajuns et les Créoles noirs, sont, à la suite de la guerre civile, plus isolés du reste de la population louisianaise (2003 : 203). Si les sources de la présente analyse tendent à réfuter cette assertion, aucune de ces deux hypothèses ne conteste l'apport de la culture africaine à la cadiennité.

L'influence du continent noir sur l'identité cadjine se manifeste tout d'abord dans la sphère culinaire. L'émergence du *gombo*⁵¹ dans la tradition gastronomique cadienne constitue, selon Carl A. Brasseaux, le « nouveau départ » d'une culture francophone particulièrement réceptive à l'environnement multiculturel dans lequel elle évolue (1987 : 134). L'évolution des croyances religieuses cadjines illustre également le rayonnement de la culture nègre en Louisiane. De la même manière que les Afro-Américains projettent leur foi en les divinités africaines sur des saints chrétiens, la tradition cadienne s'enrichit de superstitions vaudou (Griole, 1986a : 71; Brasseaux, 1987 : 135). Le parler cajun intègre, de plus, quelques africanismes comme *gris-gris*

(charme vaudou) ou *zombi* (revenant), bien que l'apport linguistique du continent noir reste limité (Neumann-Holzschuh, 1998 : 62). Enfin, le développement de la musique acadienne subit largement l'influence du *zydeco* des Créoles noirs⁵². Dans l'ensemble, la culture nègre constitue la source externe la plus importante dans la formation de l'identité cadienne (Ancelet, extrait de Blank et Strachwitz, c1989; Harris, 1975 : 80; Griollet, 1986a : 112). Elle est le symbole d'une interaction intense, mais contrastée entre Acadiens et Afro-Américains : malgré l'absence de préjugés raciaux et sociaux et la tolérance relative du climat ethnique louisianais, la communauté acadienne intègre les principes du système esclavagiste jusqu'à, dans certains cas, sévèrement réprimer la population noire.

Les débuts de l'américanisation : les relations entre Acadiens et Anglo-Américains

En dépit de la riche littérature sur la société louisianaise *antebellum*, les relations entre Acadiens et Anglo-Américains aux XVIII^e et XIX^e siècles semblent relativement peu étudiées. Si l'américanisation des Cadiens au XX^e siècle est une réalité incontestable, les dimensions de ce phénomène au cours des siècles précédents demeurent bien difficiles à évaluer. Shane Bernard affirme que la communauté cadjine, bien que continuellement soumise aux avatars de l'histoire nationale (révolution, guerre civile), parvient à se soustraire à l'influence américaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (2003 : xx). Doit-on pour autant en déduire que les interactions entre Anglo-Américains et Acadiens restent marginales avant 1945? La réalité est plus complexe.

Les premières incursions anglo-saxonnes en Louisiane datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle (Cable, 1988 : 87, cité par Hornung, 1998 : 232). L'année 1779 est marquée par l'arrivée de migrants américains dans la région et par l'anglicisation subséquente de quelques paroisses louisianaises (Hamel, 1984 : 68-70). Il faut cependant attendre le XIX^e siècle pour assister aux premiers véritables contacts entre Acadiens et Anglo-Saxons (Neumann-Holzschuh, 1998 : 70). Après la cession de la Louisiane aux États-Unis, les anglophones acquièrent très vite une hégémonie numérique, économique et politique au sein du nouvel État américain⁵³ (Brasseaux, 1992 : 93). D'une manière générale, les exilés francophones rejettent les valeurs matérialistes américaines et entretiennent un certain isolement culturel en se tournant vers les coutumes et les traditions de leurs ancêtres. Leur insularité renforce la cohésion et la résilience de leur communauté. Mais cet isolement résulte également d'un certain dénuement, qui empêche les Acadiens d'accéder au progrès technologique et à la culture matérialiste dominante. Ce n'est donc pas uniquement de manière délibérée que les petits habitants s'abstiennent de la vie politique louisianaise (du moins jusqu'aux années 1840) (p. 41-46). Malgré leur réclusion, les Cadiens ne font preuve d'aucune rétivité à l'égard de l'immigration anglo-saxonne le long des bayous louisianais à partir des années 1820. Fidèles à leur tradition, ils assimilent le segment pauvre de la population anglophone par l'intermédiaire de mariages avec des femmes acadiennes (Smith et Parenton, 1938 : 357-363).

Les grands propriétaires américains se montrent moins cordiaux envers les petits habitants, qu'ils essaient d'exproprier pour agrandir leurs exploitations. La bourgeoisie

acadienne, quant à elle, tente de s'intégrer à l'élite anglo-américaine qui émerge dans les années 1840-1850 (Brasseaux, 1992 : 10, 152). Confrontées à l'américanisation de la société louisianaise, les classes supérieures cajunes envoient leurs enfants dans des écoles anglaises. Leur désir d'acculturation est dicté par deux facteurs principaux : le mépris des élites créole et anglo-américaine pour leur héritage français et les perspectives socio-économiques offertes par la culture dominante (p. 8-9, 93-98). C'est donc une bourgeoisie acadienne résignée qui accepte l'abolition officielle des droits de la langue française et la réforme du Code pénal en 1811 (Hamel, 1984 : 88-92). Le reste de la communauté acadienne est trop isolé de la vie politique louisianaise pour faire valoir ses droits. Bien qu'elle ne concerne véritablement qu'une minorité de la population francophone, l'américanisation des Acadiens est donc engagée avant le XX^e siècle et la guerre civile.

Selon Brasseaux, la Reconstruction marque le passage de l'indolence acadienne à l'adhésion à l'éthique productiviste protestante qui domine la société états-unienne (1992 : 84). Les transformations culturelles de l'identité cadienne traduisent l'intensification du phénomène d'américanisation au lendemain de la guerre de Sécession. L'anglais est de plus en plus imposé aux populations francophones, et la culture cajun devient sérieusement menacée dans les paroisses où elle est minoritaire (p. 93). Cette acculturation s'accélère avec l'émigration vers les villes de nombreux Cadiens sans emploi (p. 107-109). L'adhésion à la culture dominante fait figure d'issue de sortie devant les conditions économiques misérables de la Reconstruction. Ainsi, pour la première fois, le phénomène d'assimilation ne s'opère pas au profit de la communauté acadienne mais à son détriment. Les relations américano-acadiennes se distinguent des autres interactions ethniques décrites dans les sections précédentes, dans la mesure où l'acculturation concerne non seulement la bourgeoisie, mais aussi la paysannerie francophone. Toutefois, la fusion ethnique d'après-guerre est également source d'assimilation pour un certain nombre d'Américains. À cet égard, George Cable note la présence d'au moins un anglophone par foyer dans 52 ménages acadiens dans la seule Paroisse de Lafourche (1885 : 57). L'américanisation demeure malgré tout la tendance dominante de la Reconstruction louisianaise.

En dehors de l'adhésion au matérialisme anglo-saxon et au système esclavagiste, l'américanisation se manifeste par l'adoption de nombreux anglicismes dans la langue cadienne. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, le parler cajun intègre de nombreux lexèmes anglais, parfois francisés, pour lesquels il n'existe pas d'équivalent dans le vocabulaire français de la période : *concrete* (béton), *gambleur* (parieur), *gomme* ou encore *maison de show* (cinéma) (Brasseaux, 1992 : 110; Neumann-Holzschuh, 1998 : 70; Griolet, 1986b : 32). Ce phénomène s'intensifie après la guerre civile et menace progressivement la survivance de la langue cadienne en Louisiane. Cette dernière est jugée inférieure pour son caractère purement oral et son manque de modernisation. L'anglais, langue de l'administration, de l'éducation, des médias et du patronat s'impose petit à petit à la population cajune. Toutefois, l'avenir du parler cajun n'est pas réellement hypothéqué avant la Première Guerre mondiale et ne concerne donc pas la période considérée dans la présente étude

(Barry, 1998 : 287-288; Griolet, 1986a : 103; Brasseaux, 1992 : 153). Le XX^e siècle fera de l'américanisation l'enjeu clé du maintien de la culture cadienne en Louisiane⁵⁴. Bien que de nature plus diffuse, ce phénomène conditionne les relations américano-acadiennes et influe sur l'identité cajine dès le XIX^e siècle.

Conclusion

Entre 1764 et 1877, la communauté acadienne entretient avec chacun des segments de la population louisianaise des relations sensiblement distinctes. La présente analyse a révélé la pluralité de ces rapports interethniques, ainsi qu'un certain nombre de facteurs sociologiques et historiques qui permettent de mieux comprendre les fondements de cette diversité. Parmi ces déterminants, les caractéristiques socioculturelles des Cadiens exercent une fonction structurante pour chacune de ces relations. L'insularité géographique, l'horizontalité socio-économique et l'endogamie prononcée du groupe francophone ont cimenté la cohésion de la société acadienne. Cette homogénéité apparaît comme la source principale du phénomène d'assimilation des segments ethniques au sein de la population cajun. En outre, le positionnement de la communauté francophone à l'égard de l'environnement politique, économique, social et culturel louisianais s'avère déterminant quant à l'attitude des petits habitants envers leurs concitoyens. Ainsi, l'adoption du modèle esclavagiste structure les relations des exilés francophones avec la population afro-américaine. Autre reflet de ce mécanisme sociologique, le ressentiment de la population acadienne contre les autorités locales – quelle que soit leur affiliation – conditionne les relations de la population francophone avec les Créoles espagnols et plus tard, les Anglo-Américains.

D'autre part, les particularités de chaque segment de la population louisianaise, et plus particulièrement leur statut socio-économique, jouent un rôle essentiel dans la définition des relations interethniques au sein de l'ancienne colonie française. À ce titre, la place des divers groupes ethniques et leurs ambitions respectives au sein de la hiérarchie mississippienne déterminent la fréquence de leur interaction avec la population acadienne. Cela s'explique par le fait que les classes aisées résident principalement à la Nouvelle-Orléans, tandis que les Acadiens occupent pour la plupart l'intérieur des terres. Ainsi, les contacts entre les gens de couleur libres et les petits habitants sont relativement limités avant la guerre civile. *A contrario*, les relations entre l'immigration allemande et les Acadiens, deux populations unies par leur condition socio-économique modeste, se sont traduites par un phénomène d'acculturation intensive. À ces déterminants socio-économiques s'ajoutent des vecteurs géographiques corrélatifs, données que l'analyse a écartées par souci de concision⁵⁵.

La prise en considération de ces multiples facteurs révèle toute la complexité de la structure des relations interethniques en Louisiane. Le présent travail expose de subtiles nuances au sein même de chacune des populations considérées. Qu'il s'agisse de disparités régionales des rapports indo-acadiens ou du polymorphisme des interactions entre Créoles hispanophones (aristocratie et Islenos) et Cadiens (bourgeoisie et paysannerie), la réalité des relations entre deux cultures est rarement monolithique.

Quand bien même la typologie ethnique de cette étude serait exhaustivement fractionnée, elle ne pourrait échapper à des nuances socio-économiques au sein de chacune de ses catégories, y compris de la population acadienne (et ce, en dépit de sa forte cohésion).

Devant cette complexité, toute tentative de classification des relations entre les Acadiens et les différents groupes ethniques louisianais peut sembler périlleuse. Toutefois, il n'est pas impossible de tirer quelques grandes lignes des phénomènes décrits tout au long du présent article. Sans faire complètement abstraction de toutes les nuances précédemment évoquées, trois catégories d'interaction émergent de l'analyse.

L'assimilation constitue le type prédominant de ces interactions. Dans la majorité des cas, ce phénomène s'opère au profit du noyau de la communauté acadienne (la paysannerie) : ainsi, les populations germanophones et anglophones minoritaires, les Créoles francophones et les classes inférieures espagnoles sont soumis au même processus d'acculturation. De manière plus marginale, le phénomène d'assimilation s'effectue également au détriment de la population cajun, et plus précisément de sa bourgeoisie, qui s'efforce de renier sa francophonie à des fins de promotion sociale : les élites espagnoles et anglo-saxonnes sont les principales bénéficiaires de cet apport ethnique.

Le second type de relations interethniques peut être défini par le terme de *métissage mineur* de la population acadienne. Ce phénomène se traduit par l'émergence d'une population de mulâtres plus ou moins légitimes, mais, à terme, intégrés au sein de la communauté francophone par « la porte de derrière » : on retrouve dans cette catégorie les relations indo-acadiennes⁵⁶ et les rapports entre Cadiens et Afro-Américains.

Enfin, le troisième type de relations s'opère en filigrane des deux premiers : il s'agit du processus d'américanisation. Bien que ses manifestations s'apparentent à l'assimilation, ce phénomène se distingue de celle-ci à travers deux éléments. D'une part, contrairement au processus classique d'acculturation décrit précédemment, il concerne, après la guerre civile, non seulement la bourgeoisie, mais surtout les classes inférieures acadiennes. La nouvelle mesure de ce phénomène au XX^e siècle constitue la seconde singularité de ce type de relation : quand même l'américanisation demeure marginale au cours de la période antebellum, elle acquiert, au lendemain de la guerre civile, une tout autre dimension qui laisse augurer de profonds changements culturels au sein de la communauté cadienne.

La typologie établie ici doit permettre de synthétiser la nature des relations entre chacune des populations louisianaises et la communauté acadienne. Toutefois, elle ne parvient pas à échapper à deux écueils. D'une part, elle semble vouloir figer des phénomènes dynamiques tributaires d'une histoire mouvementée. À ce titre, la guerre civile américaine bouleverse la société louisianaise, ce qui appelle souvent à une redéfinition de la nature des relations interethniques. Cela apparaît logique si l'on admet l'argument selon lequel la structure de ces interactions est principalement déterminée par les caractéristiques sociologiques des groupes en contact, caractéristiques profondément transformées au lendemain de la guerre. En somme, le type de relations précédemment décrit est sujet aux mutations sociales des populations et susceptible de changer dans le

cas d'un séisme sociétal comme la guerre civile. Les relations entre Acadiens et Afro-Américains illustrent ce phénomène par le passage d'une situation de *métissage mineur* (période *antebellum*) à un phénomène typique d'assimilation (période *postbellum*).

L'autre lacune de cette typologie réside dans son incapacité à refléter l'apport de chacune des cultures du bayou au sein de l'entité cajdine. À titre d'exemple, chacune des « populations assimilées » aux petits habitants (Allemands, Créoles français, etc.) est loin d'avoir transmis le même héritage culturel aux traditions des francophones. Notre analyse n'a toutefois évoqué que brièvement ces phénomènes sociologiques, et ce, uniquement dans le but d'illustrer la nature des relations interethniques louisianaises. Si le présent travail a mis en exergue la contribution essentielle des cultures indiennes et « créoles noires », ainsi que l'emprunt du parler cajun à de nombreuses langues environnantes, un décodage complet du kaléidoscope cajun impliquerait des recherches beaucoup plus approfondies.

Quoi qu'il en soit, les exemples cités ont montré les véritables transformations sociologiques qu'a connues le peuple acadien depuis ses premiers débarquements à la Nouvelle-Orléans jusqu'à la fin de la Reconstruction. En dépit de l'insularité géographique acadienne, de la « pauvreté chronique » des relations entre les petits habitants et l'élite louisianaise (Brasseaux, 1992 : 43), et de l'apparente « juxtaposition » de certains groupes ethniques (Griole, 1986a : 105), les mutations de l'identité cajdienne tendent à démontrer l'intensité des échanges interculturels en Louisiane. Le creuset louisianais a engendré, selon les termes de Brasseaux, « une synthèse culturelle fondée sur les valeurs traditionnelles acadiennes mais comprenant de nombreux éléments culturels, culinaires, linguistiques et musicaux des membres adoptés par le groupe » (1992 : xiv), mais aussi – pour compléter Brasseaux – des membres d'autres segments plus distants de la population louisianaise (comme les Indiens ou les Américains). Le métissage de la culture cajdienne entre 1764 et 1877 n'est que le reflet de la richesse ethnique louisianaise.

NOTES

1. Pour plus de détails sur les conditions de cet exode, lire Brasseaux, 1987 : 1-73. Le site « Acadian-Cajun » [<http://www.acadian-cajun.com>] de Tim Hébert, spécialiste de la généalogie louisianaise, répertorie un grand nombre de références bibliographiques traitant l'histoire des Acadiens : [<http://www.acadian-cajun.com/hisacad1.htm>].

2. En français aussi *cadien* ou plus rarement, *cajdin*.

3. Selon William Rushton, ce sont tout d'abord les Créoles de la Nouvelle-Orléans qui, habitués à raccourcir la prononciation des mots préfèrent *cadien* à *acadien*. Les colons américains anglicisent ce nouveau terme et donnent naissance au terme *cajun* (1979 : 4 et note 1, p. 329).

4. C'est le surnom adopté par les Cadiens en Louisiane.

5. Lire aussi Dormon, 1983 : 57.
6. À ce titre, Ingrid Neumann-Holzschuh écrit : « Le lexique d'une langue peut être considéré comme le miroir des réalités culturelles, sociales et linguistiques d'un pays » : (1998 : 53).
7. En raison de la nature et de la vastitude de cette thématique, les recherches menées dans le cadre de la présente analyse se sont délibérément concentrées sur l'exploitation de ressources secondaires.
8. Carl A. Brasseaux nuance toutefois l'ampleur de la Seconde Expulsion en soulignant, d'une part, la résistance d'une partie de la population acadienne et, d'autre part, le désir de regroupement familial qui motivait les Acadiens (1987 : 101-106).
9. L'insularité des Acadiens est cependant nuancée par la surface réduite de la zone de peuplement du sud-ouest de la Louisiane et par la fréquence des migrations. En dépit de leur isolement, les Acadiens ne sont pas en mesure d'éviter l'inéluctable brassage des populations louisianaises (Brasseaux, 1987 : 134).
10. L'isolement géographique est renforcé par les obstacles naturels créés par la géographie marécageuse louisianaise et aggravé par les faibles moyens de transport et de communication de l'époque (Griole, 1986a : 109; Brasseaux, 1987 : 110).
11. Le cajun est une langue uniquement orale (du moins jusqu'à sa renaissance, dans la seconde moitié du XX^e siècle).
12. L'agriculture et la pêche répondent à l'essentiel de leurs besoins.
13. Un exemple particulièrement fascinant de ce brassage des populations est le cas des Sabines : ce peuple hybride de culture française est issu de trois races : les Noirs, les Indiens et les Blancs. Les Sabines se caractérisent en outre par des traces d'ascendances très variées : sang allemand, irlandais, espagnol ou encore anglais (Smith et Parenton, 1938 : 363).
14. Pour plus de détails sur la Reconstruction louisianaise, lire : (Taylor, 1974 : 407-480). Le chapitre X, en particulier, décrit les changements sociaux et culturels de cette décennie.
15. Griole lui fait écho en affirmant que « cette sorte de passivité, de résistance au progrès s'accompagne du sentiment indéniable d'identité » (1986a : 113). Brasseaux, quant à lui, considère la famille acadienne comme partie intégrante des « mécanismes sociologiques de défense », de « la mentalité de siège » de la communauté francophone (1987 : 145; 1992 : 43).
16. Le terme germanophone inclut l'immigration d'anciennes régions qui n'appartiennent plus à l'Allemagne de nos jours : la Suisse, l'Alsace-Lorraine ou le nord du Schleswig-Holstein (Danemark) : voir le site Web « Le monde des Cadiens » : [<http://www.monde-des-cadiens.com/CultureDeutsch.html>] (février 2003).
17. Hanno Deiler, pionnier des études de la « Côte des Allemands » estimait à environ 2 000 le nombre d'immigrés allemands ayant débarqué en Louisiane (sur 6 000 embarqués). Le travail de l'universitaire Marcel Giraud a plus tard montré que Deiler avait surestimé l'importance de cet afflux : ce chiffre était en réalité plus proche de 930 (sur 1 200 embarqués), (Belsom, préface à Deiler, [c1969] 1970 : vii-viii).
18. Les villages allemands se situent notamment dans les paroisses de Saint Jean-Baptiste et Saint Charles (Brasseaux, 1992 : 38).
19. Voir aussi la section sur les relations entre Créoles et Acadiens.
20. Pour plus de détails sur l'immigration allemande en Louisiane, lire : Blume, 1990; Robichaux, 1997. Voir aussi : [<http://www.acadian-cajun.com/germanc.htm>].
21. C'est le cas, notamment des Cadiens « Guillory » : Rushton, 1979 : 10; voir aussi Smith et Parenton, 1938 : 361; Davis, 1960 : 229.
22. À propos de l'immigration hollandaise, voir Olmstead, 1861 : 39-40, cité dans Smith, et Parenton, 1938 : 357. Pour les ethnies présentées dans ce paragraphe, voir Meindl, 1998 : 165. Voir aussi Smith et Hitt, 1952 : 48.
23. Pour une étude plus approfondie sur la définition du terme *créole*, lire Henry et Bankston III, 1998, voir aussi Dominguez, 1977 : 589-602.
24. À ce sujet, lire Forêt, 1998 : 1-16.
25. Pour plus de détails sur les origines des premiers colons français en Louisiane, lire Griole, 1986a : 17-22.
26. Pour une liste d'ouvrages sur le peuplement de la Louisiane, voir Brasseaux et Conrad, 1992.
27. Cette idée ne fait toutefois pas l'unanimité parmi les universitaires. Patrick Griole semble rejeter l'idée de « fusion » des cultures françaises en Louisiane et parle plutôt de « juxtaposition » (Griole, 1986a : 31). Pour Sylvie Dubois et Barbara M. Horvath, la distinction entre Créoles et Acadiens est maintenue jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle (2003 : 192). Voir aussi Bankston et Henry, 1999 : 1324.
28. Romy Heylen décrit également l'harmonie entre Créoles et Acadiens retranscrite dans la pièce de théâtre francophone *Les Attakapas* de James Fontenot (Heylen, 1994 : 459-460).
29. Voir le site Web « Le monde des Cadiens » : <http://www.monde-des-cadiens.com/CultureSpanish.html> (février 2003).
30. Comme lors du renversement d'Ulloa en 1768, les Allemands se rallient aux Acadiens.
31. Cette alliance militaire est réitérée sous le commandement d'Andrew Jackson en 1812 (Rushton, 1979 : 74-77).
32. Brasseaux utilise l'expression « chroniquement pauvres » (chronically poor) pour qualifier les relations entre Créoles et Acadiens (1979 : 132).
33. Cette première migration est le contrecoup d'une révolte d'agriculteurs canaris qui a échoué (Din, 1988 : 15). Pour plus d'informations sur la migration des Islenos, voir le site Web de Tim Hebert : <http://www.acadian-cajun.com/canary.htm>; voir aussi Villeré, 1972.
34. Ce phénomène se renouvelle après la Seconde Guerre mondiale (Kein, 2000 : 146-147).
35. Pour des exemples supplémentaires de termes cajuns empruntés aux Créoles espagnols, voir Rushton, 1979 : 110, 293.
36. L'origine ethnique du jambalaya demeure malgré tout controversée. Certains soulignent les similitudes de ce plat avec la paella et concluent donc à une origine espagnole. D'autres parlent d'origines africaines (Gutierrez, 1992 : 59).

37. Sur les distinctions entre cuisines créole et acadienne, voir Gutierrez, 1992 : 37. Voir la section sur les Acadiens et les Afro-Américains.
38. Pour plus de détails sur les racines des gens de couleur libres, lire Mills, 1977 : 1-22.
39. Voir la section sur les Acadiens et les Afro-Américains.
40. C'est le titre de l'ouvrage de Mills précédemment cité sur les hommes de couleur libres.
41. Voir la section sur les Acadiens et les Afro-Américains.
42. Pour plus d'informations sur les hommes de couleur libres, lire aussi Brasseaux, Fontenot et Oubre, 1994. Voir aussi Dormon, 1992.
43. Pour plus d'informations sur les Micmacs, voir entre autres, Wallis, et Wallis, 1955; voir également Clark, 1968 : 68-70, 88-89, 128, 361, 377.
44. Plus tard, le curé Jean-Louis Joseph Le Loutre exige que la Couronne anglaise reconnaisse les revendications territoriales indiennes équivalentes à la moitié de la Nouvelle-Écosse (Rushton, 1979 : 45-46). Voir Cole R. Harris, Geoffrey J. Matthews, Louise Dechêne et al. (dir.) (1987), *Atlas historique du Canada, Des origines à 1800*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. 1, planches 29 et 30.
45. Brasseaux raconte notamment l'histoire de l'Acadien Jean Vincent de Castain, qui se maria avec la fille d'un chef indien et finit par prendre sa succession (1987 : 179).
46. Pour plus de détails sur les relations entre les colons français et les différentes tribus indiennes en Louisiane pré-acadienne, lire Woods, 1980; Forêt, 1998 : 1-16.
47. Voir le site Web « Le monde des Cadiens » : <http://www.monde-des-cadiens.com/NativeAmericans.html> [(février 2003).
48. La langue choctaw est une langue dite « source » et regroupe plusieurs dialectes indiens (Neumann-Holzschuh, 1998 : 62).
49. C'est l'euphémisme utilisé par Kenneth Stampf pour désigner l'esclavage (Stampf, [c1956] 1964).
50. Malgré la réalité de cette forme de métissage, les Cadiens ont tendance à ne pas considérer les Louisianais d'origine afro-acadienne comme partie intégrante de leur communauté (Gutierrez, 1992 : 17).
51. Le gombo est une soupe relevée à base d'okra, légume africain importé en Louisiane via les Caraïbes (Brasseaux, 1987 : 134-135; Neumann-Holzschuh, 1998 : 62).
52. Pour plus de détails sur ce sujet, lire Ancelet, 1998 : 83-90; 1989).
53. La Louisiane s'intègre aux États-Unis en 1803 et devient officiellement un État en 1812.
54. À ce sujet, lire Bernard, 2003.
55. De même, l'utilisation d'outils statistiques semblerait indispensable à tout approfondissement de cette thématique.
56. En dépit du caractère officiel de certains mariages entre indigènes et Acadiens (voir la section sur les rapports entre populations indiennes et acadiennes).

BIBLIOGRAPHIE

-
- ALLAIN, Mathé (1983), « Twentieth Century Acadians », dans Glenn R. Conrad (dir.), *The Cajuns: Essays on their History and Culture*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, p. 129-141.
- AMELINCKX, Frans C. (1998), *Michel Séligny, homme libre de couleur de la Nouvelle-Orléans : nouvelles et récits*, compilation, introduction et notes, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- ANCELET, Barry Jean (1989), *Cajun Music: Its Origins and Development*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana.
- ANCELET, Barry Jean (1998), « Research on Louisiana French Folklore and Folklife », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 83-90.
- ANONYME (1983), *Acadie Tropicale*, Lafayette, Éditions de la Nouvelle Acadie.
- BANKSTON, Carl L., et Jacques HENRY (1999), « Endogamy among Louisiana Cajuns: A Social Explanation », *Social Forces*, vol. 77, n° 4 (juin), p. 1317-1338.
- BARRY, David A. (1998), « De l'oral à l'écrit : la problématique louisianaise », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 287-300.
- BERNARD, Shane K. (2003), *The Cajuns. Americanization of a People*, Jackson, University Press of Mississippi.
- BINDER, Wolfgang (dir.) (1998). *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang.
- BLANK, Les, et Chris STRACHWITZ (1989), *J'ai été au bal : the Cajun and Zydeco Music of Louisiana*, El Cerrito, Brazos Films, documentaire, couleur et noir et blanc, 1 h 24 min.

- BLUME, Helmut (1990), *The German Coast During the Colonial Era, 1722-1803*, trad. et éd. Ellen C. Merrill, Destrehan, German-Acadian Coast Historical and Genealogical Society.
- BRADSHAW, Jim (1991), « Culture, not Blood, Defines Today's Cajuns », *Lafayette Daily Advertiser*, 13 janvier, [En ligne] [http://www.lft.k12.la.us/chs/la_studies/cajun/culture.htm] (février 2003).
- BRASSEAUX, Carl A. (1987), *The Founding of New Acadia: The Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge et Londres, Louisiana State University Press.
- BRASSEAUX, Carl A. (1992), *Acadian to Cajun: Transformation of a People, 1803-1877*, Jackson et Londres, University Press of Mississippi.
- BRASSEAUX, Carl A. (1998), « Acadian Settlement Patterns, 1765-1900 », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 17-52.
- BRASSEAUX, Carl A., et Glenn R. CONRAD (1992), *A Bibliography of Scholarly Literature on Colonial Louisiana and New France*, Lafayette, Center of Louisiana Studies.
- BRASSEAUX, Carl A., Keith P. FONTENOT et Claude F. OUBRE (1994), *Creoles of Color in the Bayou Country*, Jackson, University Press of Mississippi.
- BRASSEAUX, Carl A., Keith FONTENOT et Claude OUBRE (1992), « Creoles of Color in Louisiana's Bayou Country », dans James Dormon (dir.), *Creoles of Color of the Gulf South*, Knoxville, University of Tennessee Press, p. 36-75.
- BRETON, Roland (1998), « Comment mesurer l'extension géographique de la francophonie en Louisiane? », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 33-51.
- CABLE, George Washington (1885), *The Creoles of Louisiana*, Londres, John C. Nimmo.
- CLARK, Andrew Hill (1968), *Acadia: The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, University of Wisconsin Press.
- CONRAD, Glenn R. (1983), « The Acadians: Myths and Realities », dans Glenn R. Conrad (dir.), *The Cajuns: Essays on their History and Culture*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana, p. 1-20.
- CONRAD, Glenn R. ([c1979] 1986), *New Iberia. Essays on the Town and Its People*, Lafayette, Center for Louisiana Studies.
- DAVIS, Edwin Adams (1960), *The Story of Louisiana, Nouvelle-Orléans*, J. F. Heyer Publ. Co.
- DEILER, J. Hanno ([1969c] 1970), *The Settlement of the German Coast of Louisiana and the Creoles of German Descent*, Baltimore, Genealogical Pub. Co.
- DIN, Gilbert (1988), *The Canary Islanders of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- DOMINGUEZ, Virginia (1977), « Social Classification of Creoles », *American Ethnologist*, vol. 4, n° 4 (novembre), p. 589-602.
- DORMON, James (1983), *The People Called Cajuns: An Introduction to Ethnohistory*, Lafayette, Center for Louisiana Studies, University of Southwestern Louisiana.
- DORMON, James (dir.) (1992), *Creoles of Color of the Gulf South*, Knoxville, University of Tennessee Press.
- DUBOIS, Sylvie, et Barbara M. HORVATH (2003), « Creoles and Cajuns: A Portrait in Black and White », *Language Variation in the American South, American Speech*, vol. 78, n° 2 (été), p. 192-207.
- FABRE, Michel (1998), « Une émulation sans envie : la presse et la littérature des Créoles de Couleur de la Nouvelle-Orléans au dix-neuvième siècle », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 185-207.
- FICATIER, Marc-Étienne (1957), « Les Louisianais français : Créoles et Acadiens », *Revue de psychologie des peuples*, vol. 12, p. 260-293.
- FONER, Laura (1970), « The Free People of Color in Louisiana and Saint Domingue: A Comparative Portrait of Two Three-Caste Slave Societies », *Journal of Social History*, vol. 3 (été), p. 406-430.
- FORET, Michael James (1998), « The French and Indians in Louisiana », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 1-16.
- GRIOLET, Patrick (1986a), *Cadjins et Créoles en Louisiane : histoire et survivance d'une francophonie*, Paris, Payot.
- GRIOLET, Patrick (1986b), *Mots de Louisiane : étude lexicale d'une francophonie*, Paris, L'Harmattan.
- GUTIERREZ, C. Paige (1992), *Cajun Foodways*, Jackson et Londres, University Press of Mississippi.
- HAMEL, Réginald (1984), *La Louisiane créole littéraire, politique et sociale. 1762-1900*, [Montréal], Leméac.
- HARRIS, Patricia (1975), « Cuisine in Acadiana », dans Steven L. del Sesto et Jon L. Gibson (dir.), *The Culture of Acadiana: Tradition and Change in South Louisiana*, Lafayette, University of Southwestern Louisiana.
- HENRY, Jacques M., et Carl L. BANKSTON III (1998), « Propositions for a Structuralist Analysis of Creolism », *Current Anthropology*, vol. 39, n° 4 (août-octobre), p. 558-566.
- HEYLEN, Romy (1994), « Kill the Devil or Marry an American: Descent and Consent among the Cajuns », *The French Review*, vol. 67, n° 3 (février), p. 453-465.
- HORNUNG, Alfred (1998), « George Washington Cable's Literary Reconstruction: Creole Civilization and Cultural Change », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 229-246.
- KEIN, Sybil (dir.) (2000), *Creole: The History and Legacy of Louisiana's Free People of Color*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- LAUVRIÈRE, Émile (1922), *La tragédie d'un peuple : histoire du peuple acadien des origines à nos jours*, Paris, Édition Bossard, 2 vol.

Les relations interethniques des Acadiens en Louisiane (1755-1877)

- LOGSDON, Joseph (1998), « Rodolphe Lucien Desdunes: The Franco-American Ideology of a New Orleans Creole », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 209-228.
- LOGSDON, Joseph, et Caryn COSSÉ BELL (1992), « The Americanization of Black New Orleans », dans Arnold Hirsch et Joseph Logsdon (dir.), *Creole New Orleans: Race and Americanization*, Baton Rouge, Louisiana State University, p. 201-261.
- MEINDL, Dieter (1998), « Henry Wadsworth Longfellow et Antonine Maillet. De l'Acadie à la Louisiane, de la Louisiane à l'Acadie », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 165-183.
- MILLS, Gary B. (1977), *The Forgotten People. Cane River's Creoles of Color*, Baton Rouge et Londres, Louisiana State University Press.
- NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (1998), « Structures lexicales du cajun et du créole louisianais », dans Wolfgang Binder (dir.), *Creoles and Cajuns. French Louisiana – La Louisiane française*, Frankfurt am Main, Peter Lang, p. 53-81.
- OLMSTEAD, Frederick Law (1861), *Cotton Kingdom, II*, New York, Mason Bros.
- PARENTON, Vernon J. (1949), « Social-Psychological Integration in a Rural French Speaking Section of Louisiana », *Southwestern Social Science Quarterly*, vol. 30, p. 188-195.
- READ, William A. (1963), *Louisiana French*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- ROBICHAUX, Albert J. Jr. (1997), *German Coast Families: European Origins and Settlement in Colonial Louisiana*, Rayne, Hébert Publications.
- RUSHTON, William Faulkner (1979), *The Cajuns: From Acadia to Louisiana*, New York, Farrar Straus Giroux.
- SESTO, Steven L. del, et Jon L. GIBSON (dir.) (1975), *The Culture of Acadiana: Tradition and Change in South Louisiana*, Lafayette, University of Southwestern Louisiana.
- SMITH, T. Lynn, et Homer L. HITT (1952), *The People of Louisiana*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- SMITH, T. Lynn, et Vernon J. PARENTON (1938), « Acculturation Among the Louisiana French », *The American Journal of Sociology*, vol. 44, n° 3 (novembre), p. 355-364.
- STAMPP, Kenneth, M. ([c1956] 1964), *The Peculiar Institution: Slavery in the Ante-Bellum South*, New York, Vintage Books.
- TAYLOR, Joe Gray (1974), *Louisiana Reconstructed. 1863-1877*, Baton Rouge, Louisiana State University Press.
- TIPPING, Schölin (1988), « The Sinking Plantation-House: Cable's Narrative Method in the Grandissimes », *Essays in Poetics: The Journal of the British Neo-Formalist School*, vol. 13, n° 1 (avril), p. 65-84.
- VALDMAN, Albert (1978), *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.
- VILLERÉ, Sidney Louis (1972), *Canary Islands Migration to Louisiana, 1778-1783*, Baltimore, Genealogical Pub. Co.
- WALLIS, Wilson D., et Ruth S. WALLIS (1955), *The Micmac Indians of Eastern Canada*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- WOODS, Patricia Dillon (1980), *French-Indian Relations on the Southern Frontier 1699-1762*, Ann Arbor, UMI Research Press.